Règlement du concours du plus lourd potiron.

* Le concours débute le 19 octobre .Le dépôt du potiron se terminera au plus tard le **vendredi 25 octobre à 16h**.
* Les enfants peuvent participer accompagné d’un adulte.
* Une fiche sera remplie lors du dépôt du potiron.
* Le potiron sera pesé avec une balance de précision de 100 grammes, le vendredi après 16h .
* Une seule participation par foyer (même nom, même adresse).
* Les résultats auront lieu le dimanche 27 octobre à 11h.
* Les 3 plus lourds potirons seront récompensés
* 1er lot :…, 2ième lot : … et le 3ième lot :…
* En aucun cas le prix gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou un autre prix de même valeur. Les prix sont nominatifs et incessibles.
* Chaque participant autorise la jardinerie Delbard Carnières à utiliser les photos prises de son œuvre pour illustrer l’activité (site internet, affiche,..).
* En cas d’égalité, un tirage aura lieu le dimanche 27 octobre après 11h dans votre jardinerie Delbard.
* La liste des gagnant sera affichée en magasin après le concours .Les gagnants absent seront prévenus par téléphone. La remise de leurs lots se fera à la jardinerie Delbard au jour et à l’heure décidée.
* La jardinerie se réserve le droit de cesser, interrompre le concours en tout temps si les circonstances l’exigeaient et sans qu’une quelconque indemnité ne soit exigée par les participants.
* Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables des dégradations occasionnées par le public.
* A l’issue du résultat, chaque participant peut au choix la laisser ou la récupérer. Les citrouilles décorés pourront être retirées par leur propriétaire le dimanche après la remise de prix jusqu’au 30 octobre inclus. Passé ce délai, elles ne pourront plus être réclamées et seront jetées.
* La participation à ce jeu concours implique l’acceptation du présent règlement .Le règlement sera affiché en magasin et disponible sur lajardinerie.be.